



Compte rendu de l'audience académique
des SNUipp-FSU 16, 17, 79 et 86
avec **M. Moret**, Recteur de l'académie de Poitiers
mardi 18 décembre 2012

Thèmes abordés

- Écoute et respect des personnels
- Carte scolaire
- Droits des personnels (80%, Formation ...)
- Mouvement des personnels
- Éducation prioritaire
- Formation initiale
- Rythmes scolaires
- Lettre au Ministre

Les SNUipp-FSU des 4 départements de l'Académie étaient reçus le 18 décembre par le Recteur suite à leur demande d'audience. Son discours était similaire à celui du ministre et il a précisé que ses références seraient les textes et rien que les textes. Nous lui avons remis un courrier adressé au ministre, exposant les sujets d'inquiétudes des collègues (refondation, rythmes, formation, salaires, etc...) Vous retrouverez cette lettre en dessous de ce compte rendu.

Écoute et respect des personnels

Les représentants du SNUipp-FSU ont présenté l'ambiance générale dans les écoles avec des **personnels inquiets et déçus du faible changement depuis les élections de mai 2012.**

La profession espérait un retour à des pratiques plus humaines sur les autorisations d'absence, sur leur demande de travail à temps partiels, sur une baisse de la demande institutionnelle devenue beaucoup trop chronophage.

Elle s'attendait aussi à des changements majeurs dans leurs relations avec les IEN lors des inspections qui sont parfois mal vécues. Certaines conduisent à démotiver des personnels. Le Recteur nous a répondu qu'il avait demandé à tous les services d'instaurer un nouveau dialogue social avec tous les personnels et les syndicats de l'académie. Ce dialogue doit donc être véhiculé par tous et donc par tous les IEN dans les circonscriptions. Il a précisé "la vérité n'est pas celle uniquement du Recteur ou des Dasen, elle est partagée car le monde éducatif est complexe".

Pour répondre à nos interventions sur le fonctionnement des écoles et les tâches multiples demandées aux directeurs, le Recteur souhaite rencontrer un maximum de directrices et directeurs d'écoles lors de ses déplacements. Le SNUipp-FSU invite les collègues à participer à ces rencontres et à évoquer franchement les dysfonctionnements.

Le SNUipp-FSU 16 a interpellé le nouveau Recteur sur la sanction financière infligée et confirmée par la Rectrice, avant sa démission, à 11 collègues de Charente qui avaient suspendu l'aide personnalisée pendant quelques jours pour effectuer de multiples tâches indispensables à la réussite des élèves (temps d'échange en équipe, rencontre avec les différents acteurs du temps de l'enfant.....). C'est une sanction inacceptable pour le SNUipp-FSU, elles ont d'ailleurs été levées dans d'autres académies ! Le Recteur sur ce dernier point doit étudier la situation.

Carte scolaire

La prochaine carte scolaire se préparera avec un solde positif. Tous les départements auront des postes en plus.

Le recteur a rappelé que la priorité au primaire était le cœur de la loi et qu'il appliquerait dans l'Académie, les grands principes prévus par le Ministre :

- plus de maîtres que de classes
- une meilleure scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Celle-ci sera effectuée selon les effectifs et les possibilités des municipalités (locaux et personnels). Le SNUipp-FSU a demandé que les enfants de moins de 3 ans soient dans des classes de faible effectif.
- plus de moyens alloués dans les zones difficiles : rural le plus isolé et zones spécifiques urbaines.

Il demandera aux Directeurs Académiques d'analyser attentivement la situation des écoles jugées difficiles et rurales avant de prononcer des mesures de carte scolaire. Ceux qui ont le plus de besoin devront obtenir davantage.

Le SNUipp-FSU a déploré que rien ne soit annoncé sur la situation des RASED. Il a rappelé que le travail des enseignants spécialisés était indispensable pour sortir de l'échec.

Sur ce point, le Recteur a rappelé que pour cette année, la priorité nationale n'était pas sur ce type de poste et qu'il fera avec les moyens qui seront alloués à l'Académie. Actuellement, la redéfinition des missions est en cours et il a évoqué la discussion sur une possible fusion des missions des maîtres E et G.

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il était hostile à cette fusion car les deux options sont très différentes et doivent garder leurs spécificités.

Nous avons aussi évoqué la situation des établissements spécialisés, notamment sur l'absence de référence, dans la loi d'orientation, et demandé quelle politique académique était menée sur les conventions établissements et le désengagement du ministère de l'Education au profit du ministère de la Santé. Le Recteur est en contact avec le président de l'ARS et a reconnu que l'Education cherchait à économiser des moyens par le glissement des postes de direction sur la Santé.

Au niveau académique, le Recteur souhaite que l'Académie progresse sur :

- l'accès à des études supérieures pour un maximum d'élèves. Le Poitou-Charentes étant la région avec le taux le plus faible de France.

- l'égalité des chances quel que soient le secteur géographique et les CSP des parents.
- la lutte contre le décrochage scolaire

Droits des personnels

Nous avons abordé les points qui font blocage avec les Dasen en CAPD, ces derniers se réfugiant derrière des décisions académiques. Pour le Recteur, les personnels doivent avoir les mêmes droits dans l'académie. **Le SNUipp-FSU a répondu "OUI, mais par une harmonisation par le haut et non par le bas comme ce fut le cas ces dernières années."**

Temps partiel à 80 % : le SNUipp-FSU a demandé que les enseignants du 1er degré soient traités comme tous les fonctionnaires et a dénoncé le refus systématique de toutes les demandes de travail à temps partiel avec une quotité de 80 % dans le 86. Le Recteur s'est étonné. Il s'est engagé à travailler à étudier la possibilité de faire vivre ce droit et va se renseigner sur sa mise en place dans d'autres académies.

Groupe académique d'Expert (GAE) : le SNUipp-FSU a déploré la disparition du groupe académique d'experts (depuis 3 ans) qui aborde les attributions des postes adaptés et allègements de service. Le SNUipp-FSU y siégeait et pouvait ainsi représenter les personnels. Il a demandé au Recteur, conformément au texte, la remise en place d'un groupe de travail avec les personnels sociaux et médicaux, avec la présence des représentants des personnels. Le Recteur ne s'y oppose pas par principe. Avant toute décision, le secteur médical sera consulté sur la faisabilité de notre demande.

Modules nationaux ASH : le SNUipp-FSU a dénoncé qu' aucun collègue de l'Académie ne parte en formation « modules nationaux ASH » alors que presque toutes les académies (sauf 5 : Martinique, Corse, Guyane, Guadeloupe et nous) le permettent. Le Recteur s'est étonné (encore) de cette situation et n'a pas compris comment l'académie n'a pas réussi à faire partir au moins un ou deux stagiaires symboliquement. Les explications du SG n'ont pas suffi à le convaincre.

Formation continue : le SNUipp-FSU a dénoncé l'absence de formation sur les 26h offert à tous. Les animations pédagogiques et leur caractère souvent trop institutionnel ne peuvent remplacer les stages de formation. Il a demandé le retour à un plan de formation avec des brigadiers formation continue. Le Recteur attend beaucoup de la mise en place des ESPE (nouveaux IUFM) pour faire progresser la formation continue.

Droit Individuel à la Formation : quasi-inexistant dans notre académie, le SNUipp-FSU a demandé seulement l'application des textes qui s'appliquent à tous les salariés et que l'administration fasse vivre ce droit. Le Recteur sur ce sujet a reconnu l'insuffisance de l'académie en ce domaine, mais n'a pas non plus évoqué d'améliorations futures.

Mouvement des personnels

Le SNUipp-FSU a demandé :

- le rétablissement d'une vraie deuxième phase du mouvement avec saisie de vœux : le SNUipp-FSU a ré-expliqué l'intérêt pour l'administration, les enseignants et donc les élèves de cette seconde phase qui entraînerait une baisse des nominations d'office. Le Recteur fait part de la position de ses services qui pensent que ces opérations seraient trop lourdes à gérer. Ce n'est pas l'analyse du SNUipp-FSU puisque toutes les opérations sont actuellement traitées manuellement en commission engendrant plus de groupes de travail et de CAPD fleuves qu'auparavant, lorsqu'elles étaient traitées informatiquement. L'administration doit réétudier cette possibilité.

- le retour de la déclaration d' "intention de muter" : Pour le SNUipp-FSU, le Mouvement y gagnerait en clarté et les collègues pourraient utiliser leurs 30 voeux de façon plus pertinente.

Cellule Mouvement : le SNUipp-FSU a demandé l'application de la circulaire mobilité indiquant que "les résultats sont communiqués" et non les projets de résultats comme actuellement. Nouvelle découverte du Recteur qui va voir avec son ministère si cela ne pose pas "problème" de nous donner raison.

Éducation prioritaire

Le SNUipp-FSU a évoqué la situation de l'éducation prioritaire en dénonçant l'accumulation, ces dernières années, de mesures antinomiques avec l'esprit qui doit régner dans ce type d'établissement : profilage des postes, part variable de l'indemnité ECLAIR, contrats d'objectifs peu en phase avec l'expertise des équipes pédagogiques voire imposés. Le Recteur n'avait pas d'informations nouvelles sur ce sujet.

Formation initiale

PES à la rentrée 2013 : le SNUipp-FSU a mis en avant la situation des futurs lauréats du concours (en poste en septembre) qui auront moins de formation initiale (1/6 au lieu d'une journée par semaine) que les 3 dernières promotions dites "sacrifiées" par le Ministre. Le Recteur est d'accord avec ce constat et est en train d'étudier avec les Dasen la possibilité d'aller au delà de la préconisation des textes. Ils seront au nombre de 200 pour l'académie : le SNUipp-FSU refusera que leur affectation bloque, par le prélèvement sur les postes vacants, le mouvement des titulaires.

Etudiants-Admissibles à la rentrée 2013 : Ces étudiants auront la possibilité d'effectuer 1/3 de service dans les écoles en parallèle de leur Master 2. Le SNUipp-FSU a donné sa position au Recteur : ces étudiants ne doivent et ne peuvent être en pleine responsabilité dans les classes. Le Recteur a répondu qu'il était encore trop tôt pour se prononcer sur ce sujet : la mise en place des ESPE et les consignes ministérielles ne sont pas encore définitives.

CLES2 - C2i2e : le SNUipp-FSU a rappelé l'iniquité de traitement sur l'obtention de ces certifications qui touchent les lauréats du concours pour être titularisé. Le Recteur va effectuer une enquête pour évaluer le nombre de personnes touchées par ce problème, dans le but de les aider au financement. Une somme de 40 000 € a été évoquée.

Rythmes scolaires

Le SNUipp-FSU a déploré l'espace médiatique occupé par la réforme des rythmes scolaires dans le dossier de la Refondation. Nous lui avons fait part du scepticisme grandissant de la profession face à cette réforme.

Les collègues ne comprennent pas ce dialogue social où ils n'ont pas été consultés. Le recteur a répondu qu'il y a eu des réunions locales en septembre dans le cadre de la "Concertation". Le SNUipp-FSU a expliqué au recteur (qui n'était pas en poste à ce moment là) que ces réunions n'avaient pas été des lieux permettant l'expression de la profession. Le SNUipp-FSU a redemandé qu'un temps soit offert aux collègues pour faire remonter leurs opinions sur les réformes envisagées.

Un nombre important de collègues ne voit pas l'amélioration pour les enfants que va apporter cette journée aussi peu réduite. Le Recteur a reconnu que l'allègement était faible, mais que c'était déjà ça et que cela allait dans le bon sens. Le SNUipp-FSU a rappelé que prendre la question par la durée journalière était une approche insuffisante et faussée.

Les collègues ne comprennent pas que le calendrier scolaire dans son ensemble n'ait pas été modifié et que seuls les intérêts touristiques soient entendus.

Les collègues sont inquiets sur l'utilisation du mercredi après-midi pour des réunions institutionnelles. Le Recteur a confirmé que rien pour l'instant n'était envisagé sur ce créneau. **Le SNUipp-FSU a rappelé que les mercredis après-midi doivent rester libérés et qu'il appellera, si nécessaire, au boycott de toute réunion sur ce temps.**

A également été évoqué la difficulté pour les écoles rurales à mettre en place cette réforme.

Le Recteur va inciter fortement toutes les communes à passer à 4 jours et 1/2 dès cette rentrée et le fonds de péréquation de 250 millions doit les y aider. Il estime que les communes qui ne passeront pas à la prochaine rentrée à la nouvelle organisation, ne le feront peut-être jamais. Il estime qu'avec le fond de péréquation mis en place cette année et les élections municipales programmées en 2014, la difficulté de changement sera encore plus compliquée pour la rentrée 2014.

Avec un gel des salaires programmé pour la 4^{ème} année consécutive, les collègues voient à travers la nouvelle organisation du temps de travail leurs dépenses augmenter (frais de transport, de garde...) sans avoir la garantie que cela constituera un plus pour la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU a rappelé ses mandats avec notamment :

- la transformation des 108 h en temps utile pour l'enseignant en temps de concertation, réunion, préparation... et donc la baisse du nombre des animations pédagogiques

- la suppression de l'aide personnalisée. Les conditions de prise en charge des élèves en difficulté sont à repenser. Elles doivent être réintégrées sur le temps de classe (« plus de maîtres que de classes », RASED...)

Il apparaît par ailleurs la crainte justifiée d'une ingérence accrue des collectivités territoriales avec le temps laissé par le ministère à leur disposition.

Cette territorialisation du temps scolaire est une atteinte en soi au statut de la fonction public des enseignants.

Nous avons bien senti dans la réponse du Recteur qu'il y avait sur ce thème un enjeu majeur pour le gouvernement. Il nous a donc informé qu'il ferait « un lobbying » auprès des municipalités pour que toutes les collectivités s'inscrivent dès la rentrée 2013 dans la réforme. Pour les autres, il sera ensuite trop tard. L'enveloppe de 250 millions d'euros n'est allouée que pour 2013, il n'y aura pas de financement prévu par la suite.

**Lettre commune adressée au ministre par les 4 SNUipp-FSU
de l'académie de Poitiers**

Poitiers, le 18 décembre 2012

Matthieu Menaut SNUipp-FSU 86
Julien Peyrot SNUipp-FSU 16
Guy Grizet SNUipp-FSU 17
Olivier Chiron SNUipp-FSU 79

à

Monsieur le Ministre

Monsieur le Ministre,

Nous avons rencontré ce jour le Recteur de l'académie de Poitiers sur un certain nombre de points concernant l'académie et lui avons remis cette lettre afin qu'il vous la transmette pour que vous preniez connaissance des sujets d'inquiétudes de nos collègues.

Lors de votre visite en terre poitevine nous vous avions alarmé sur quelques points sur lesquels vous aviez promis des réponses. En l'absence de celles-ci, nous nous permettons d'insister :

La refondation : vous nous aviez annoncé une refondation de l'Ecole et nous l'attendions, or la loi d'orientation présentée n'est autre qu'une réécriture : bien sûr certaines orientations négatives du précédent gouvernement ont été gommées et certains éléments de transformation de l'école apparaissent et nous saluons cet

effort mais il ne s'agit pas de refondation mais d'une nouvelle réforme. Curieusement, l'école que l'on dit impossible à réformer a subi plus de réformes que n'importe quel corps de métier : chacune porte le nom d'un ministre : réformes Jospin, Bayrou, Allègre, Ferry, Darcos, Châtel... à croire qu'il est de bon ton lorsque l'on entre en fonction d'apporter sa touche personnelle sur l'école...

Cette fois, nous nous attendions à une refondation : une transformation de l'école de nature à faire réussir les élèves, à les aider à mieux apprendre et à devenir des citoyens libres et respectueux des règles de la démocratie. Il semble que l'on accouche d'une souris... Les enseignants, les familles, la nation attendent mieux pour leur Ecole.

Qu'en sera-t-il ?

Les rythmes scolaires : mesure phare du quinquennat ! Là encore, parents et enseignants ne comprennent rien. Quel scénario est retenu qui a des chances de participer à davantage de réussite chez les élèves ? Où est la discussion de fond sur les rythmes ? Sur les rythmes des enfants suivant leur âge, suivant qu'il s'agisse de la journée, la semaine ou l'année. Là encore, un sujet aussi important semble aboutir à des contorsions auxquelles plus personne ne comprend rien. Et pour notre académie, quel changement pour ceux qui travaillaient déjà à 4 jours et demi ? Est-ce à dire que ces écoles là avaient un tel taux de réussite qu'on ne peut que les copier ?

Ce dossier est source d'inquiétudes. Une rentrée ne se prépare pas la veille : il conviendrait que tous les partenaires de l'école puissent prendre le temps de se poser devant une feuille de route suffisamment claire et porteuse d'un projet qui va dans le sens de la réussite des élèves. Nous ne pouvons qu'approuver des journées moins longues pour les élèves mais cela ne doit pas contribuer à des complications et des frais supplémentaires pour les familles et les collectivités. Quant aux enseignants, ils s'interrogent aussi sur la répartition de leur temps de travail et leur temps de concertation.

Car tout est fait pour qu'on comprenne que le temps de l'enseignant est celui où il est avec ses élèves : or, tout comme le présentateur du journal télévisé, il n'improvise pas dans sa classe : son travail est préparé, reconstruit chaque soir, ses cahiers doivent être corrigés (un exercice de maths à corriger prend 2mn, soit 1 heure s'il a 30 élèves) Il faut aussi compter les rendez vous indispensables avec les familles... Où est comptabilisé ce temps qui est du temps de travail estimé d'après un récent sondage entre 42 et 47 heures semaine ?

La formation des maîtres pose problème : nous savons que vous y êtes sensible. Aussi, nous insistons pour qu'aucun étudiant non titulaire du concours ne soit en responsabilité de classe. Un étudiant qui ne sera peut-être jamais enseignant ne peut pas « s'essayer seul avec des élèves » les enfants ne sont pas des rats de laboratoire. Ils ne peuvent et ne doivent avoir face à eux que des maîtres formés. Des maîtres à qui on a appris la pédagogie : comment apprennent les élèves ? Quelles sont les situations d'apprentissage à mettre en place pour qu'ils comprennent ? Comment les aider en fonction de leur personnalité, de leur représentation personnelle ? Comment réagir face à un enfant agité, perturbateur ou

timide ? Comment valoriser les élèves et les emmener le plus loin possible ? Comment réagir face à une classe difficile ?

La transmission des savoirs est un élément essentiel du métier mais pour atteindre le but il faut savoir gérer la classe. Celle-ci est en moyenne de plus en plus difficile car les enfants souffrent parce que la société souffre et que les enfants absorbent toutes les émotions, toute la violence latente.

Là aussi nous attendons d'autres réponses sur la formation des enseignants.

L'inquiétude des collègues porte aussi sur les salaires. A vous entendre répéter que vous n'avez vu aucun enseignant parler salaire car ils sont avant tout dévoués à leur métier : on se dit que cela nous fait un point commun. Vous aussi, Monsieur le Ministre, vous êtes dévoué au pays : renoncez vous pour autant à votre salaire ? Accepteriez vous après 30 ans de carrière de percevoir 2000 euros ? Croyez-vous que c'est avec leur vocation que les enseignants payent leur caddie ?

Cela fait 3 ans que les salaires sont gelés, que les enseignants ont perdu 14% de leur pouvoir d'achat. Ils ne trichent pas avec leur feuille d'impôt et ne vont pas s'exiler fiscalement.

Vous savez comme nous que nous sommes en fin de tableau. En moyenne un professeur des écoles Allemand gagne 16 000 euros de plus par an alors qu'il enseigne entre 15 et 21 h par semaine sur 37 semaines et demi soit environ de 565 heures à 787 heures par an contre 779 heures de cours dans l'enseignement primaire en France.

Aussi pour une dizaine d'heures de cours en plus, les enseignants primaires allemands perçoivent 16 000 euros soit 1600 euros par heure en plus !!!

Il est temps d'apporter des réponses sur le salaire des enseignants qui puissent être entendues comme une reconnaissance de la nation envers ceux qui ont la dure responsabilité d'éduquer les futurs citoyens.

Monsieur le Ministre, le gouvernement a fait de l'Ecole son cheval de bataille, vous portez la responsabilité de ce dossier aussi difficile qu'intéressant comme l'est le métier de professeur des écoles, nous privilégions vous le savez, la communication et le dialogue social, mais nous portons la parole d'enseignants fatigués, épuisés et qui ne voient pas d'espoir dans les propositions que vous faites tant elles manquent de transparence et ne semblent s'adresser ni à eux, ni aux élèves. Si le dialogue venait à échouer nous serions contraints de choisir d'autres manières de nous faire entendre mais cela ne serait sûrement pas de nature à inciter des jeunes collègues à rejoindre ce métier passionnant mais oh combien exigeant et dévalorisé.

Aussi, nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, que cesse cette cacophonie, source d'inquiétudes qui nous empêche de faire sereinement notre travail et qu'enfin des réponses claires et non démagogiques soient apportées.